

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

**LIMITER LA CONTAMINATION PAR LES SUBSTANCES POLYFLUOROALKYLES ET
PERFLUOROALKYLES - (N° 1300)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 10**

présenté par

M. Chenu, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« bébés »

insérer les mots :

« , les produits cosmétiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre l'interdiction des PFAS aux produits cosmétiques en contenant. S'il est évident que la France doit interdire les emballages alimentaires contenant ces polluants pour des raisons de santé, ces emballages ne sont pas les seuls à contenir ces PFAS. La France entend devenir pionnière en matière de lutte contre les PFAS. Par conséquent, l'interdiction doit s'élargir à

d'autres secteurs qui recourent aux PFAS dans leurs procédés de fabrication. Les autres secteurs concernés sont notamment le textile, l'industrie cosmétique ou l'industrie agroalimentaire.